

Clauses d'insertion

Enquête de satisfaction clauses d'insertion sociale

Creativ'
17, avenue Champollion
21000 DIJON

Tel : 03 80 28 03 20
Mail : contact@creativ21.fr

retrouvez nous sur :
creativ21.fr

creativ'



Ce projet est cofinancé par le
Fonds social européen dans le
cadre du programme
opérationnel régional « Emploi
et Inclusion » 2014-2020

I Introduction

Le GIP CREATIV' a réalisé une enquête de satisfaction électronique au mois de mai 2018 auprès des entreprises attributaires de marchés avec clauses d'insertion, afin de mieux connaître leurs avis et attentes sur l'accompagnement et la mise en œuvre de ce dispositif.

II Échantillon et taux de retour de l'enquête

La réalisation de l'enquête a été effectuée auprès de 100 entreprises ayant été attributaires de marchés sur les années 2016-2017.

Le taux de retour est de 30%.

Cette enquête a été menée auprès des entreprises représentant les différents secteurs d'activités du dispositif (bâtiment, travaux publics, marchés de services). Les réponses obtenues sont représentatives de ces différents secteurs, soit 41 % des entreprises du secteur bâtiment, 25 % du secteur travaux publics et 20% du secteur nettoyage.

Les objectifs de cette enquête étaient de:

- Connaître et évaluer la perception de la clause d'insertion par les entreprises.
- Estimer le niveau de satisfaction des entreprises concernant l'accompagnement dans la mise en œuvre de la clause d'insertion.
- Repérer les points d'amélioration.

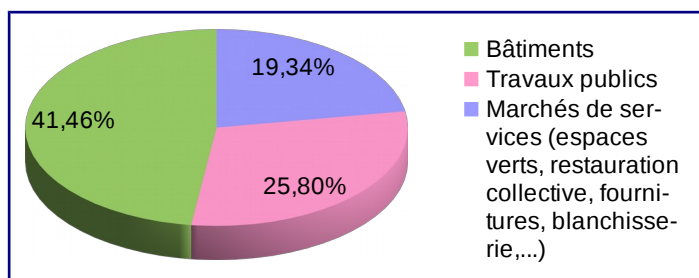
Cette enquête se décompose en trois parties :

- Présentation de l'échantillon
- Une analyse du processus de mise en œuvre des clauses
- Les enseignements et la satisfaction générale des entreprises

III Présentation de l'échantillon

1) Le secteur d'activité des entreprises qui ont répondu au questionnaire

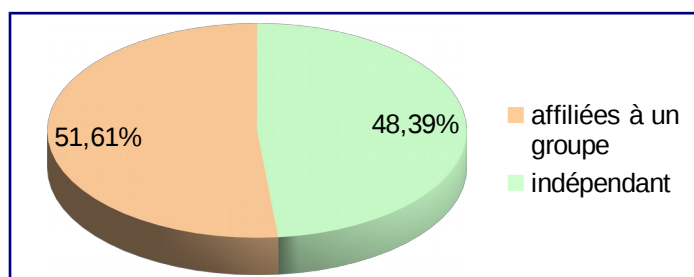
Bâtiments	17 entreprises	41,46%
Travaux publics	8 entreprises	25,80%
Marchés de services	6 entreprises	19,34%



2) Affiliées à un groupe ou indépendant

48,39% des répondants sont des entreprises indépendantes.

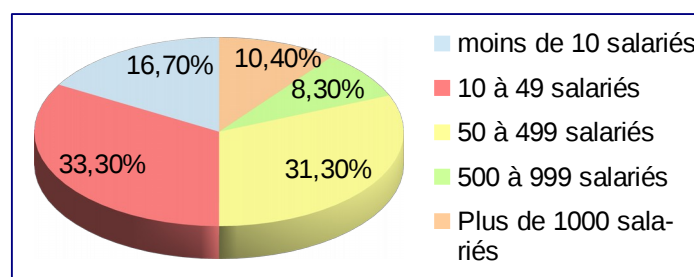
Affiliées à un groupe	16 entreprises	51,61%
Indépendant	15 entreprises	48,39%



3) Taille de l'entreprise

La majorité des entreprises sont des TPE - PME.

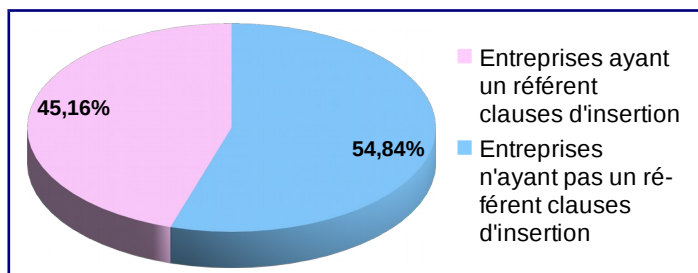
moins de 10 salariés	5 entreprises	16,13%
10 à 49 salariés	17 entreprises	54,84%
50 à 499 salariés	5 entreprises	16,13%
500 à 999 salariés	4 entreprises	12,90%



4) Référent clause d'insertion au sein de l'entreprise

45 % des entreprises ont un référent clauses d'insertion sociale.

Entreprises ayant un référent clauses d'insertion	14 entreprises	45,16%
Entreprises sans référent clauses d'insertion	17 entreprises	54,84%

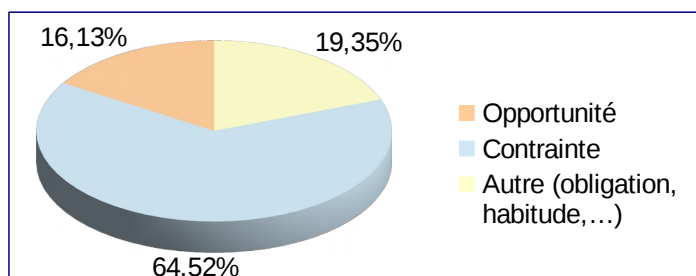


IV Le processus de mise en œuvre de la clause d'insertion

1) La perception de la clause d'insertion par les entreprises au départ

Au départ, la majorité des entreprises perçoivent la clause d'insertion comme une contrainte.

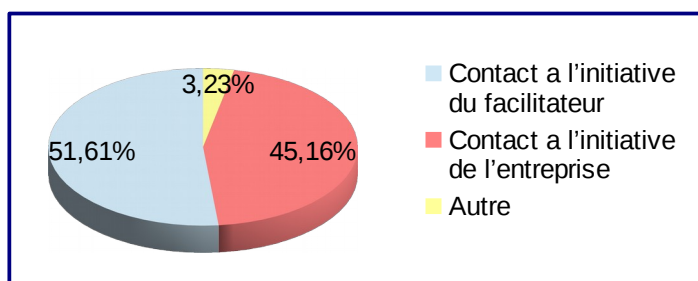
Opportunité	5 entreprises	16,13%
Contrainte	20 entreprises	64,52%
Autre (obligation, habitude,...)	6 entreprises	19,35%



2) Le premier contact

Plus de 51% des entreprises affirment que le facilitateur de CREATIV' est à l'initiative du premier contact.

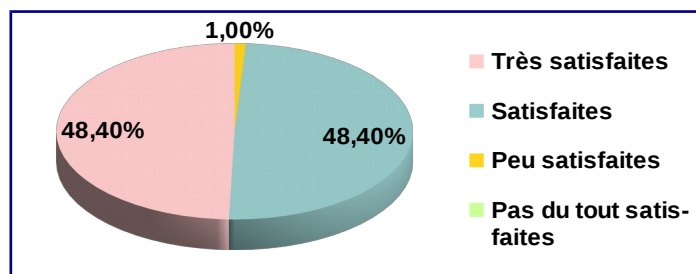
Contact a l'initiative du facilitateur	16 entreprises	51,61%
Contact a l'initiative de l'entreprise	14 entreprises	45,16%
Autre	1 entreprises	3,23%



3) Niveau de satisfaction quant à la qualité et la clarté des informations communiquées par le facilitateur

97% des entreprises ont exprimé leur satisfaction concernant les compétences des facilitateurs pour expliquer les modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion.

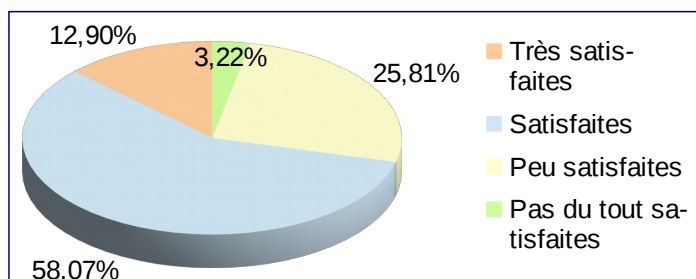
Très satisfaites	15 entreprises	48,40%
Satisfaites	15 entreprises	48,40%
Peu satisfaites	1 entreprises	3,00%
Pas du tout satisfaites	0 entreprise	0,00%



4) Les profils proposés

Près de 71 % des entreprises affirment être satisfaites des profils proposés.

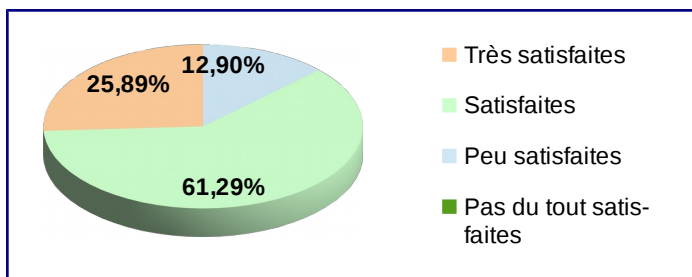
Très satisfaites	4 entreprises	12,90%
Satisfaites	18 entreprises	58,07%
Peu satisfaites	8 entreprises	25,81%
Pas du tout satisfaites	1 entreprises	3,22%



5) Accompagnement des salariés

Plus de 87% des entreprises se déclarent satisfaites, même très satisfaites, concernant le suivi et l'accompagnement réalisés des salariés (par CREATIV' et ses prestataires).

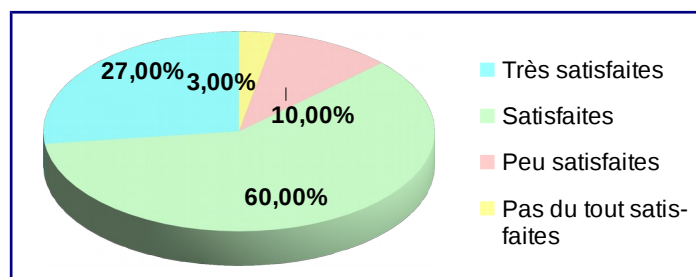
Très satisfaites	8 entreprises	25,89%
Satisfaites	19 entreprises	61,29%
Peu satisfaites	4 entreprises	12,90%
Pas du tout satisfaites	0 entreprises	0,00%



6) Suivi administratif réalisé concernant les engagements d'insertion

84 % des entreprises sont satisfaites du professionnalisme des facilitateurs et du suivi administratif réalisé concernant les engagements d'insertion des entreprises.

Très satisfaites	8 entreprises	27,00%
Satisfaites	18 entreprises	60,00%
Peu satisfaites	3 entreprises	10,00%
Pas du tout satisfaites	1 entreprises	3,00%

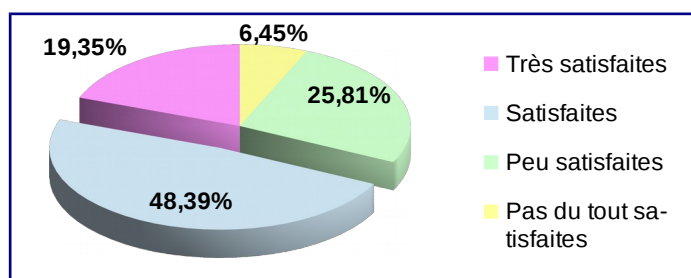


V Enseignements généraux et satisfaction sur la mise en œuvre de la clause et l'accompagnement de CREATIV'

1) Intégration des bénéficiaires du dispositif au sein de l'entreprise

68% des entreprises sont satisfaites de l'intégration des bénéficiaires du dispositif clause d'insertion au sein de leur entreprise.

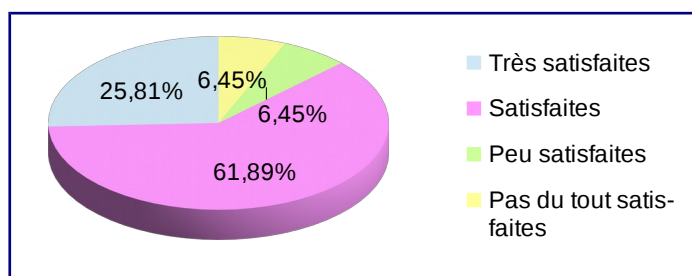
Très satisfaites	6 entreprises	19,35%
Satisfaites	15 entreprises	48,39%
Peu satisfaites	8 entreprises	25,81%
Pas du tout satisfaites	2 entreprises	6,45%



2) Accompagnement des facilitateurs de CREATIV' pour la mise en œuvre de clause d'insertion

Plus 87% des entreprises sont satisfaites de l'accompagnement des facilitateurs de CREATIV' pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Très satisfaites	8 entreprises	25,81 %
Satisfaites	19 entreprises	61,89%
Peu satisfaites	2 entreprises	6,45%
Pas du tout satisfaites	2 entreprises	6,45%

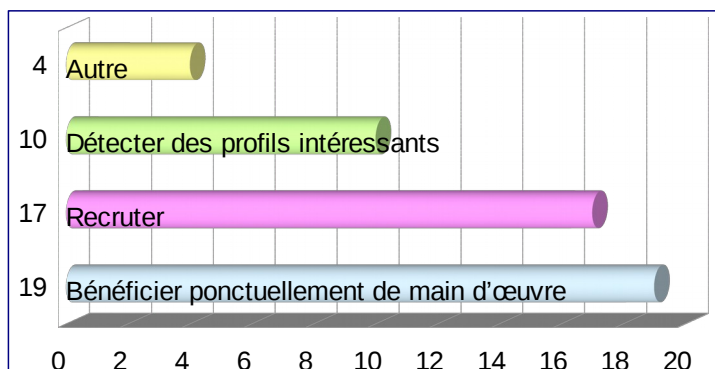


3) Apports de la clause pour les entreprises

Nombreuses sont les entreprises qui estiment que la clause d'insertion leur a permis de recruter et détecter des profils intéressants.

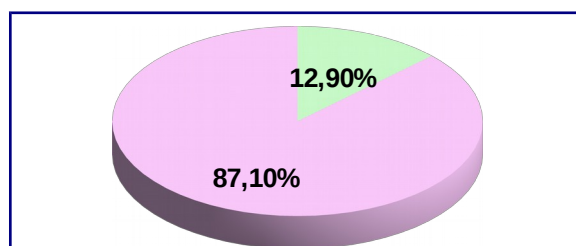
La clause a permis de :

Bénéficiaire ponctuellement de main d'œuvre	19 entreprises	61,29%
Recruter	17 entreprises	54,84%
Détecter des profils intéressants	10 entreprises	32,26%
Autre	4 entreprises	12,90%

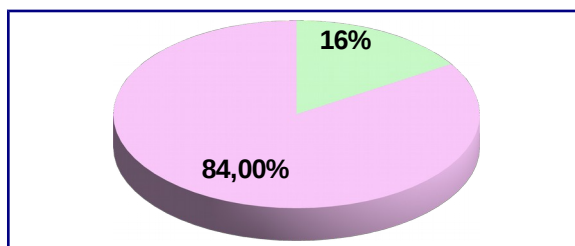


4) Apports de la clause pour les bénéficiaires

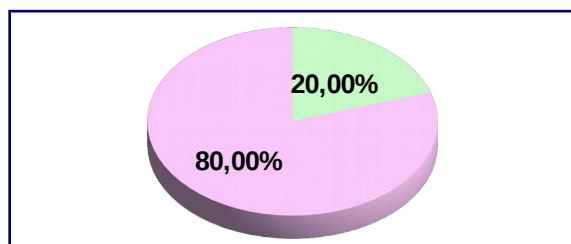
- ◆ Plus de 87% des entreprises ont mis en avant le fait que les clauses d'insertion contribuent au développement des compétences des demandeurs d'emploi.



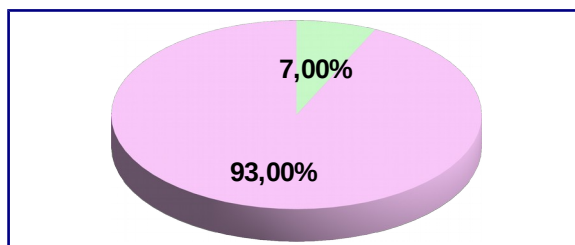
- ◆ 84 % des entreprises déclarent que les clauses sont un outil utile pour ramener à l'emploi des demandeurs d'emploi.



- ◆ 80 % des entreprises déclarent avoir évolué dans la perception de la clause (cf : alinéa 1) paragraphe IV) après avoir bénéficié de l'accompagnement de CREATIV'



- ◆ 93 % des entreprises recommandent l'accompagnement de CREATIV' à une autre entreprise pour la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale.



A la question «Quelles améliorations pourriez-vous nous proposer pour vous accompagner sur ce dispositif? », les entreprises répondent :

- Valoriser le parcours des salariés du dispositif au-delà de sa période d'insertion professionnelle.
- Pouvoir bénéficier de profils avec plus de compétences
- Un suivi administratif encore plus poussé (fréquence d'envoi de suivi des engagements d'insertion).

Enseignements

Par rapport à l'enquête précédemment réalisée en 2016, On remarque :

- une augmentation de la satisfaction des entreprises quand à l'accompagnement des facilitatrices de CREATIV'
 - 2016 : 80 %
 - 2018 : 87 %

- La poursuite de l'évolution de la perception de la clause, après avoir bénéficié de l'accompagnement de CREATIV'
 - 2016 : 62 %
 - 2018 : 80%

En conclusion, les entreprises continuent d'exprimer leur satisfaction globale en insistant sur :

- Un dispositif contraignant au démarrage, mais une évolution de leur jugement grâce à la qualité de l'accompagnement de CREATIV';
- Une mise en œuvre souple à l'écoute des entreprises et de leurs contraintes ;
- Une forte satisfaction quant à l'expertise et à l'appui apportés par CREATIV';
- Des résultats significatifs en matière de retour à l'emploi des publics ;
- Une utilité confirmée de la clause.